République Française

LOZERE

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du vendredi 19 janvier 2024

Date convocation : 15 janvier 2024	*dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	**Présent(e)s :** Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL
Présents : 6	**Absent(e)s et représenté(e)s:**
Votants : 6	**Excusé(e)s:**
Pour : 6	**Absent(e)s:** Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART, Rémy MONET, Patrick ROY
Contre : 0	**Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET
Abstentions : 0	

Objet: Travaux école : installation d'un éclairage alterné dans les classes, d'un système anti pincement au niveau des portes internes et d'une chaise ergonomique.

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que la Commission école réunie le 19 décembre 2023 propose de réaliser des travaux pour améliorer le fonctionnement de l'école : ils consistent à l'installation d'un éclairage alterné dans les classes, pour un montant de 1110 euros H.T. le montage de système anti-pincement des doigts pour les portes intérieures d'un montant de 300 euros et l'acquisition d'une chaise ergonomique destinée à l'ATSEM d'un montant de 100 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de réaliser les travaux ci-dessus pour un montant total H.T. de 1510 euros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 23/01/2024
et publié ou notifié

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

Préfecture
Date de reception de l'AR: 23/01/2024
048-214800195-DE_006_2024-DE